

LES DIFFÉRENTES HOSPITALISATIONS

AMBULATOIRE

Admission, prise en charge et sortie dans la même journée. Ce type d'hospitalisation n'entraîne donc aucun hébergement. Durant cette journée, un acte chirurgical est pratiqué.

À DOMICILE (HAD)

L'hospitalisation à domicile permet d'assurer chez vous tous les soins médicaux et paramédicaux prescrits par un médecin : pansements, kinésithérapie, etc.

COMPLÈTE

Hospitalisation durant laquelle le patient est admis à l'hôpital pour une durée d'ouverture journalière supérieure à douze heures.

COMBIEN COÛTE UNE HOSPITALISATION ?

Qu'elle soit programmée ou imprévue, une hospitalisation représente toujours un coût.

Comme la Sécurité sociale ne rembourse pas tous les frais, Hospiconfort est là pour vous permettre d'apporter plus de confort à votre hospitalisation.

QUI PAIE QUOI ?

SÉCURITÉ SOCIALE ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

En fonction de votre situation, la Sécurité sociale prend en charge partiellement ou 100% des frais d'hospitalisation. La complémentaire santé peut venir compléter tout ou partie du reste à charge notamment lié au forfait hospitalier, le ticket modérateur, les dépassements d'honoraires éventuels.

MAIS QUI PAYE LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES ? VOUS...

Chambre individuelle, internet, téléphone, TV, taxi, hébergement, repas et transports d'un proche, aide à domicile pendant et après votre hospitalisation et bien d'autres prestations utiles au quotidien : tous ces frais sont à votre charge. C'est pour cela que Hospiconfort a été conçu, pour vous permettre de mieux vivre votre hospitalisation en vous soulageant des tracas du quotidien.

i Vous souhaitez en savoir plus sur le contrat Hospiconfort ?
Contactez-nous :

N°Cristal 0 969 398 399
APPEL NON SURTAXÉ

www.tutelaire.fr/contact

Tutelaire
Service adhérents
45 rue Eugène Oudiné
75013 Paris

www.tutelaire.fr
www.wikidependance.fr

[mutuelletutelaire](https://www.facebook.com/mutuelletutelaire)

[@Tutelaire_off](https://twitter.com/Tutelaire_off)

Tutelaire - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
45 rue Eugène Oudiné - 75013 Paris - SIREN 775 682 164

Mutuelle à mission
MUTUELLE FRANÇAISE



MIEUX VIVRE
SON HOSPITALISATION



LORSQUE LA VIE DÉCROCHE, NOUS SOMMES LÀ.



QUELS SONT LES AVANTAGES DE HOSPICONFORT ?

Hospiconfort est un contrat de prévoyance hospitalisation, simple et complet, qui vous permet de régler des prestations qui rendent votre hospitalisation plus confortable : tous ces « petits extras » qui vous permettent de mieux vivre votre hospitalisation.

-25%
sur la cotisation
la 1^{ère} année

1 UNE LARGE PRISE EN CHARGE⁽¹⁾

La **garantie principale couvre** : les hospitalisations complètes en médecine, chirurgie, obstétrique et psychiatrie y compris les hospitalisations ambulatoires et les hospitalisations à domicile (HAD).

Vous pouvez également choisir **des options pour une meilleure couverture** :

- | hospitalisation complète en soins de suite et de réadaptation (SSR).
- | hospitalisation partielle en médecine, chirurgie, obstétrique et psychiatrie.
- | hospitalisation partielle en soins de suite et de réadaptation (SSR partielle).

2 UN CONTRAT ACCESSIBLE À TOUS

Vous pouvez souscrire, **quel que soit votre âge**, sans limite.

Vous n'avez pas à remplir de questionnaire médical.

Il n'y a **aucune exclusion en cas de dégradation de votre état de santé** durant la période de votre contrat.

3 UNE COUVERTURE ADAPTÉE À VOS BESOINS

Vous choisissez à la souscription parmi **3 niveaux de couverture**. Vous percevez, selon le niveau souscrit, 15€, 30€ ou 45€/jour.

Cette indemnité journalière vous est **versée pendant tout le séjour**, quelle que soit sa durée.

Aucun justificatif ne vous est demandé : **vous utilisez cette indemnité en toute liberté, comme bon vous semble** (frais de déplacement, garde d'enfant, ménage, équipement spécifique...).

4 UNE COTISATION CALCULÉE AU PLUS JUSTE

Pas de frais de dossier.

Tarif en fonction de l'âge à la souscription et du niveau de couverture choisi.

Cotisation fixe pendant toute la durée du contrat et quel que soit votre âge.

GRATUIT
à partir
du 3^{ème} enfant
à charge

(1) Les risques non couverts : les séjours hospitaliers en unité de soins longue durée (USLD) et les séjours liés à un accident survenu avant la prise d'effet du contrat ou en rapport avec une affection de longue durée ou une invalidité dont la date de reconnaissance est antérieure à la souscription (se référer au règlement du contrat).

COMMENT ÇA MARCHE ?



Cotisation à partir de **1,75€** par mois⁽²⁾

Composez votre contrat en fonction de vos besoins parmi 4 formules au choix :

		FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4
Garantie principale	Hospitalisation complète en MCO ⁽³⁾ , psychiatrie et ambulatoire	■	■	■	■
Garanties optionnelles	Hospitalisation complète en SSR ⁽⁴⁾		■		■
	Hospitalisation partielle en MCO ⁽³⁾ et psychiatrie			■	■
	Hospitalisation partielle en SSR ⁽⁴⁾				■

Indemnités journalières

Garantie de base	NIVEAU		
	1	2	3
Garantie principale hospitalisation complète	15€	30€	45€
Garanties optionnelles			
Hospitalisation complète en SSR ⁽⁴⁾	15€	30€	45€
Hospitalisation partielle en MCO ⁽³⁾ et psychiatrie	15€	30€	45€
Hospitalisation partielle en SSR ⁽⁴⁾	15€	30€	45€

(2) Cotisation au tarif TTC 2021 pour un adhérent ayant souscrit à la garantie principale : hospitalisation complète en médecine, chirurgie, obstétrique et psychiatrie y compris les hospitalisations ambulatoires et les hospitalisations à domicile pour un niveau 1 de couverture.

(3) MCO : médecine, chirurgie, obstétrique (4) SSR : soins de suite et de réadaptation

LES DIFFÉRENTES HOSPITALISATIONS

suite

PARTIELLE

Hospitalisation sur une durée d'ouverture journalière inférieure ou égale à douze heures. Il peut s'agir d'exams, de surveillance médicale (psychiatrie), de réadaptation, de séances de dialyse, etc.

Les services d'hospitalisations de nuit accueillent et traitent des malades dont l'état de santé n'exige qu'une hospitalisation nocturne. Ils concernent essentiellement des services psychiatriques.



BÉNÉFICIEZ DE VOS GARANTIES

SANS TARDER

Votre contrat prend effet le 1^{er} jour du mois suivant sa signature.

Vous bénéficiez de vos garanties dès la prise d'effet du contrat en cas d'accident et après un délai de 3 mois en cas d'hospitalisation consécutive à une maladie.

Exemple :

Vous signez votre contrat le 20 novembre. À partir de la date d'effet du contrat, soit au 1^{er} décembre, vous êtes couvert(e) dès le premier jour en cas d'accident. En cas de maladie, vous serez indemnisé(e) à partir du 1^{er} mars.

SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION (SSR)

Après certaines pathologies/opérations, l'hospitalisation en SSR peut être partielle ou totale pour effectuer la rééducation nécessaire.